



POLITIQUE ÉDUCATIVE

COLLÈGE-LYCÉE

UNIVERSITÉS

GRANDES ÉCOLES

FORMATIONS SPÉCIALIS

[Accueil](#)

EN BREF



Mobilité des apprentis : la CCIP se positionne en Europe

A l'occasion de ses troisièmes Assises de l'apprentissage qui se sont tenues le 1er décembre 2008, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP) publie sur son site [deux enquêtes](#) autour de la thématique de l'apprentissage à l'échelle européenne. Des documents qui arrivent quelques jours après la participation de la CCIP, à côté de [l'ACFCI](#) (Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie), à l'organisation, sous le label de la présidence française de l'Union européenne, d'[une des cinq tables rondes consacrées à la mobilité des apprentis en Europe](#) les 27 et 28 novembre 2008.

Du lobbying à Bruxelles

Le sujet fait décidément couler beaucoup d'encre, en France tout du moins. Quels sont aujourd'hui les enjeux ? Sans doute se positionner vis-à-vis de la Commission européenne. En lice, d'un côté la puissante CCIP et son partenaire [Eurochambres](#), l'Association des Chambres de Commerce et d'Industrie européennes, face à d'autres réseaux moins puissants mais très actifs tels l'Assemblée permanente des chambres de métiers ([APCM](#)) au niveau français et son partenaire l'Union européenne de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises ([UEAPME](#)).

Mainmise sur la mobilité des apprentis

Hasard du calendrier sans doute, une stratégie qui fait aussi écho aux propositions d'Hervé Novelli, secrétaire d'Etat en charge du commerce, de l'artisanat, des PME, du tourisme et des services, qui a plaidé, en clôture de la conférence, pour la mise en place d'un « réseau européen labélisé [pour développer la mobilité des apprentis] avec un financement communautaire ». Avec, ce serait à souhaiter, un travail main dans la main de l'ensemble des acteurs français. Une utopie ?

Virginie Desmond

04.12.08